



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 16 mars 2020

Coronavirus : nouveau point de situation suite aux mesures annoncées par le gouvernement

Suite aux récentes décisions gouvernementales, la Ville de Valence vous informe des **nouvelles mesures mises en œuvre sur son territoire. Elles feront l'objet d'ajustements et de précisions** dans les heures et les jours qui viennent.

Fermeture de la plupart des établissements recevant du public

Sur la décision du gouvernement ce week-end, en plus des écoles et des crèches, **la plupart des établissements recevant du public sont fermés jusqu'à nouvel ordre.**

Sont notamment fermés, en plus des bars, restaurants et de tout type de commerce dont l'activité est « non indispensable » (hors alimentation et santé, donc) :

- les piscines, la patinoire, les médiathèques, le Théâtre de la Ville, l'Office de tourisme, le centre du patrimoine arménien, le conservatoire à rayonnement départemental, pays d'art et d'histoire, le point information jeune, les services jeunesse gérés par Valence Romans Agglo,
- le musée, les maisons pour tous, les gymnases, les stades, la maison relais santé, la maison de la vie associative gérés par la Ville,
- le point physique du service clientèle d'Eau de Valence Romans Agglo, qui reste joignable par téléphone de 9h à 16h au 04 75 57 86 20, par mail à contact@eaudevalence.fr ou via le site eaudevalence.fr.

Les activités du CCAS sont maintenues, en particulier le service à domicile de livraison de repas pour les séniors (avec des précautions pour protéger ces derniers ainsi que le personnel municipal). Pour rappel, l'EHPAD Marie-France Prévault est fermé aux visites du public.

A partir de demain, mardi 17 mars, et pour les 3 semaines à venir, **l'accueil de l'Hôtel de Ville et son service état civil seront ouverts de 9h à 17h en semaine (fermés le samedi)**. Les échanges téléphoniques seront privilégiés et les actes seront traités en priorité (naissance, décès, mariage).

De même, **le site du cimetière sera ouvert de 8h30 à 17h mais l'accueil physique des familles ne sera pas assuré**. Les demandes de renseignements se font par téléphone ou par messagerie (franck.doncques@mairie-valence.fr / 04.75.43.08.62 / 06.23.14.33.21). L'ouverture, la fermeture du site et l'accueil téléphonique sont assurés. Le service du cimetière est ouvert uniquement aux professionnels et opérateurs de pompes funèbres dans le cadre des inhumations, qui sont et seront toujours assurées. Il est demandé aux opérateurs funéraires de limiter, dans la mesure du possible, les accompagnements pour les inhumations aux ascendants directs, descendants directs et conjoint du défunt.

Les rassemblements supérieurs à 100 personnes interdits

Du fait de cette consigne nationale, les événements et animations organisés sur le territoire sont, pour la plupart, annulés. Ils sont sous la responsabilité de leurs organisateurs, qui sont évidemment appelés à respecter les consignes du gouvernement.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Les parcs et squares encore ouverts sauf Jouvét

Du fait de la présence d'aires de jeux, le parc Jouvét est **fermé au public jusqu'à nouvel ordre** pour éviter les rassemblements d'enfants et les situations de promiscuité qu'ils engendrent. Les autres parcs et squares de la Ville demeurent accessibles mais les parents doivent faire preuve de vigilance lorsque leurs enfants souhaitent utiliser les jeux.

Les marchés alimentaires maintenus mais adaptés

Les marchés (alimentaires uniquement) sont maintenus à Valence. Pour respecter les consignes, ils ont été adaptés : **les produits manufacturés sont supprimés et les étals sont rallongés pour limiter les situations de promiscuité.**

Le stationnement gratuit en centre-ville

Pour faciliter les démarches et l'accès aux commerces de première nécessité en ces temps de crise, le stationnement en centre-ville sera exceptionnellement gratuit à Valence, à compter de ce jour.

Cette mesure concerne le stationnement en surface uniquement et non les parkings souterrains gérés par Q-Park. Les autres mesures de stationnement sont inchangées (places bleues, personnes handicapées, dépose minute etc.).

Un service minimum d'accueil (SMA) pour les enfants des professionnels de santé

Afin de permettre aux personnels soignants de rester mobilisés contre l'épidémie de coronavirus, un SMA est mis en place **pour leurs enfants scolarisés dans les écoles publiques de Valence.**

Cette mesure concerne **les enfants de 3 à 10 ans** uniquement, scolarisés en école publique maternelle ou élémentaire à Valence.

Ces regroupements, limités en effectif, doivent permettre à la Ville de Valence, **en partenariat avec l'Éducation Nationale**, de concentrer ses moyens matériels et humains afin d'assurer une prise en charge dans les meilleurs conditions.

Un accueil périscolaire est prévu de 7 h 30 à 8 h 30 le matin et de 16 h 30 à 18 h 30 le soir.

Le repas, froid et tiré du sac, doit être fourni par les parents.

Un **justificatif prouvant l'activité professionnelle** devra être fourni par les parents d'ici ce vendredi 20 mars.

4 écoles sont mobilisées :

1. Romain Rolland,
2. Archimbaud maternelle,
3. Kergomard-Récamier,
4. Seignobos maternelle.

Les parents concernés sont invités à se présenter sur l'école de regroupement, en fonction de l'école d'origine de leurs enfants.

Tableau de correspondances école d'origine / école de regroupement

Ecole de regroupement	ROMAIN ROLLAND	ARCHIMBAUD MATERNELLE	KERGOMARD- RECAMIER	SEIGNOBOS MATERNELLE
Ecole d'origine	ABEL	LANGEVIN	BERTHELOT	BAYET
	LAFONTAINE	LAPRAT	CAMUS	BROSSOLETTE
	LA BRUYERE	PERGAUD	CONDORCET	VALLES
	BUISSON	CHAUFFOUR	LAGRANGE	FREINET
	RENAN	RIGAUD	LOUISE MICHEL	MICHELET
		VALLIN	MONTAIGNE	

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

valence.fr



Plus d'informations auprès de la Direction Education Jeunesse au 04 75 79 23 45 ou par mail à periscolaire@mairie-valence.fr.

Les enfants de moins de 3 ans des personnels soignants exerçant sur l'Agglomération peuvent bénéficier du service d'accueil minimum mis en place par Valence Romans Agglo sur 5 sites répartis entre Valence, Romans et Portes-lès-Valence. Selon les structures, le service d'accueil est ouvert de 6 h 30 à 21 h 30 ou de 7 h 30 à 18 h 30.

Pour bénéficier de ce dispositif, contacter directionfamilles@valenceromansagglo.fr en indiquant les besoins d'accueil, l'adresse de domicile et de travail ainsi que l'âge, le nom et le prénom de l'enfant.

Des mesures municipales en évolution permanente

Pour rappel, une **cellule de crise** se mobilise quotidiennement pour adapter l'action municipale aux différents changements liés à l'actualité, avec un objectif : **assurer la continuité du service public** (la santé, la sécurité et l'état civil en priorité, le fonctionnement général également) **tout en limitant les risques.**

Rappel des gestes barrières

1. Se laver les mains plusieurs fois par jour,
2. Tousser ou éternuer dans son coude,
3. Ne pas serrer les mains, éviter les embrassades,
4. Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter après utilisation,
5. Porter un masque chirurgical jetable uniquement quand on est malade.



CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr